

Résolution présentée par la délégation de la République Constitutionnelle unitaire de la Hongrie

Thème Droits Politiques et Sociaux

Concerne Création d'un organe subsidiaire à l'ONU contre la migration illégale

L'Assemblée Générale,

*Alarmée par* l'accroissement important du taux de migrants irréguliers au cours des dernières années au niveau international,

*Rappelant* le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, également appelé Pacte de Marrakech sur les migrations, adopté par la Conférence intergouvernementale le 19 décembre 2018,

*Préoccupée* par les conséquences négatives sur l'économie et sur la vie humaine qu'apportent les migrations clandestines,

*Désirant* la remédiation de cette problématique afin de permettre le bon développement des États-Nations,

*Propose* - de créer un organe subsidiaire à L'ONU, la Garde pour Contrôler la Migration Irrégulière (GCMII), qui s'occuperait d'empêcher l'arrivée des migrants clandestins par voies terrestres et maritimes,

- que les membres voulant bénéficier de cette protection, devront signer et ratifier le traité instauré à cet effet et devront également verser une cotisation financière annuelle.

Le texte français fait foi.